



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 6 septembre 2024 – n° 101/H30

BUREAU

Réunion du 3 juillet 2024

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU

3 juillet 2024

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
I. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONSEQUENCES DE LA MISE EN PLACE DE FRANCE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI.....	4
II. POINT SUR LA MISSION DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE SUR LE CNIS ET LES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	9
III. ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC.....	14
IV. ACTIVITES DES COMMISSIONS.....	17
V. AUTRES ACTUALITÉS DU CNIS.....	18
.1 Renouvellement des membres du Conseil.....	18
.2 Préparation d'une intercommission sur les statistiques de santé.....	18
.3 Avancement des groupes de travail.....	18
CONCLUSION.....	18

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	France Assureurs
CHARNU	Jean-Michel	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
CLERC	Laurent	Banque de France
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (Medef)
RIEDINGER	Nicolas	France Stratégie
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Présidents de commission

SCIBERRAS	Jean-Christophe	Commission Emploi, qualification et revenus du travail
VINQUANT	Jean-Philippe	Commission Démographie et questions sociales

Membres du Bureau excusés

BENKIRANE	Aida	Confédération générale du travail (CGT)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
FAK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
GARCIA	Martial	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
GOTTI	Brigitte	Chambres de commerce et d'industrie
LEGER	Jean-Luc	Ceser Normandie
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Invités

QUELLEC	Jean-Michel	Inspection générale de l'Insee
RIVIÈRE	Pascal	Inspection générale de l'Insee
HEYER	Éric	OFCE
LEBLANC	Pierre	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale
BERRY	Jean-Baptiste	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
BIAU	Olivier	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
FRANCOZ	Dominique	Secrétariat général du Cnis
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
LAGARENNE	Christine	Secrétaire générale du Cnis
MINODIER	Christelle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PASSERON	Vladimir	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
PROST	Corinne	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
TOMASINI	Magda	Ministère de l'éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Patrice Duran.

INTRODUCTION

Le Président, Patrice DURAN, souhaite la bienvenue aux participants.

Comme indiqué lors du séminaire du 3 avril, les travaux autour du programme de moyen terme sont engagés. Le Bureau a validé l'intérêt et le principe de cet exercice. **Patrice DURAN** remercie Dominique FRANCOZ pour la qualité du travail réalisé, qui permet de préciser, de faire connaître et d'engager le programme. Le moyen terme est une « boussole » importante pour le Cnis. Il s'agit aussi d'un exercice de retour sur le passé, qui permet d'étudier les réalisations et leurs conditions de mise en œuvre. Il est également à noter, et ce n'est pas sans importance, que le Cnis a la capacité de fixer ses propres enjeux.

Au cours de la présente séance, **Éric HEYER** présentera les conclusions du groupe de travail ayant étudié les conséquences de la mise en place de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi. **Patrice DURAN** remercie ce dernier d'avoir accepté de présider ce groupe. L'impact de la loi pour le plein emploi sur la statistique est un sujet complexe tant au plan méthodologique qu'en termes plus larges d'action publique.

Michel ISNARD et Jean-Michel QUELLEC, Inspecteurs généraux de l'Insee déjà accueillis comme observateurs, présenteront l'avancement de leur réflexion sur la concertation au sein du Cnis, la méthodologie employée et leurs recommandations.

Patrice DURAN précise qu'en raison de la période de réserve, ni les rapports ni le support de présentation diffusé en séance n'ont pu être communiqués en amont aux participants. Après réflexion, la décision a néanmoins été prise de maintenir le retour sur les travaux du groupe de travail présidé par **Éric HEYER**, considérant que cet élément d'information était important. Les enjeux de la mission de l'Inspection générale de l'Insee ne relèvent pas de la même urgence, mais le sujet est loin d'être anodin et entre pleinement dans les missions du Cnis.

L'ordre du jour prévoit par ailleurs une présentation des actualités du service statistique public ainsi qu'un point sur les commissions du Cnis. **Patrice DURAN** salue la présence de Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail. Jean-Philippe VINQUANT, président de la Commission Démographie et questions sociales, devrait se rendre disponible en fin de matinée.

Enfin, un point sera fait sur le renouvellement en cours du Conseil, sur le programme de l'intercommission prévue au mois de septembre et sur l'état d'avancement des autres groupes de travail.

I. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONSÉQUENCES DE LA MISE EN PLACE DE FRANCE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Le Président, Patrice DURAN, indique que le groupe de travail finalise actuellement son rapport, qui sera remis dans les prochains jours aux membres du Bureau. Il invite chacun à adresser ses remarques d'ici la fin du mois d'août en vue, si nécessaire, de la tenue d'une réunion exceptionnelle du bureau sur ce sujet à la rentrée. Toutes les informations utiles seront communiquées par e-mail afin que le Bureau puisse valider le rapport final.

Patrice DURAN remercie **Éric HEYER** pour sa présence et lui cède la parole.

Éric HEYER, économiste à l'OFCE, salue l'investissement de l'ensemble des membres du groupe de travail. Chacun a fait preuve de volonté pour parvenir rapidement à un consensus. Les échanges ont été de qualité. **Éric HEYER** remercie plus particulièrement les trois rapporteurs de la Dares et de France Travail. Il excuse l'absence de Nicolas VANNI (France Travail)

Eric HEYER propose de présenter une synthèse des principales recommandations émises par le groupe de travail. Au préalable, il rappelle que la loi pour le Plein emploi a été adoptée en novembre 2023. Elle vise le plein emploi en France grâce à une baisse du chômage, d'une part, et au retour dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées, d'autre part. Pour se faire, le texte entend améliorer la coopération des acteurs de l'inclusion et de l'emploi.

La loi entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 au plus tard.

La principale mesure de la loi consiste à inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi les publics éloignés du marché du travail que constituent les bénéficiaires du RSA, les personnes en situation de handicap et les jeunes inscrits dans les missions locales.

Parmi les quelque deux millions de bénéficiaires du RSA, seuls 40 % sont inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi. Ainsi, l'application de la loi pour le plein emploi produira un choc d'environ 1,2 million de nouveaux inscrits dès le 1^{er} janvier 2025 uniquement sur cette population. La quasi-totalité des personnes en situation de handicap étant déjà inscrite, le choc devrait être moins significatif ; il est néanmoins estimé entre 5 000 et 10 000 personnes. Enfin, 30 % des jeunes suivis dans les missions locales sont déjà inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi. Le choc attendu au 1^{er} janvier 2025 suite à l'inscription de tous devrait être compris entre 280 000 et 300 000 personnes.

Tous ces publics feront l'objet d'un diagnostic commun. Trois parcours d'accompagnement seront créés :

- un parcours d'accompagnement professionnel ;
- un parcours d'accompagnement socio-professionnel ;
- un parcours d'accompagnement à vocation d'insertion sociale.

Dès lors qu'une personne est inscrite sur la liste, elle est considérée comme un demandeur d'emploi. Les situations restent toutefois hétérogènes et nécessitent une prise en compte différenciée au travers de ces trois parcours distincts. Chaque bénéficiaire du RSA suivra 15 à 20 heures d'accompagnement.

Le mandat donné au groupe de travail vise à « trier » les évolutions de statistiques liées à la conjoncture et celles dues à ces nouvelles inscriptions. Il convient surtout de tenir compte d'une période de transition au cours de laquelle le stock de nouveaux inscrits devra être absorbé. Cette période pourrait durer deux à trois ans, avant d'entrer dans une phase plus pérenne de gestion du flux. L'objectif est ainsi de rendre compte de ces deux périodes et d'aider les observateurs à comprendre les variations de statistiques amenées à se produire. Mandat a également été donné au groupe de travail d'étudier l'opportunité de revoir la diffusion de ces statistiques et de revoir le *Dares Indicateurs*. Si sa révision était envisageable indépendamment d'une nouvelle loi, le contexte invite à mettre en évidence les incidences de la loi sur cette publication.

Éric HEYER précise qu'il n'était pas demandé au groupe de travail d'étudier l'impact de la réforme sur la mesure du chômage, qui s'analyse à partir de l'enquête Emploi, et non à partir des inscriptions à France Travail.

Le groupe de travail comptait trois rapporteurs (Sophie OZIL et Ourida CHERCHEM pour la Dares et Nicolas VANNI pour France Travail) ainsi qu'une trentaine de membres – dont la liste est disponible sur le site du Cnis. **Éric HEYER** remercie l'ensemble des personnalités ayant pris part à ces travaux. Leur expertise a aidé à la compréhension des statistiques actuelles et à l'analyse des conséquences de la loi. Le groupe de travail s'est réuni à dix reprises depuis le mois de décembre. Tous les comptes rendus sont à disposition sur le site du Cnis. Le rapport final sera remis aux membres du Bureau.

Le groupe de travail a étudié plusieurs questions :

- Alors que deux nouvelles catégories administratives sont amenées à être introduites par décret, comment les transformer en catégories statistiques ?
- Comment gérer la reprise des stocks pendant la période de transition ? Est-il préférable de positionner ces populations dans une catégorie d'attente ou de les intégrer directement dans une catégorie existante ?
- Les nouveaux flux doivent-ils être intégrés en tenant compte des différences d'actualisation ?
- Une diffusion distincte de *Dares Indicateurs* serait-elle opportune entre la phase de montée en charge et la phase pérenne ?
- Comment rétropoler pour indiquer aux observateurs les fluctuations liées à la loi et celles liées à la conjoncture ?

Huit catégories administratives existent aujourd'hui. Les catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 sont tenues de réaliser des actes positifs de recherche d'emploi. Tel n'est pas le cas des catégories 4 et 5, qui regroupent respectivement les personnes en arrêt maladie, en formation ou en stage (catégorie 4) et les personnes sans emploi ou en contrat aidé (catégorie 5).

De ces huit catégories administratives découlent cinq catégories statistiques (A à E). Parmi elles, les catégories A, B et C correspondent – peu ou prou – aux personnes tenues de réaliser des actes positifs de recherche d'emploi. La distinction entre les catégories B et C et l'opportunité de conserver une borne de 78 heures (retenue à l'époque, car représentant deux fois 39 heures, soit un mi-temps) ont été longuement interrogées. Le groupe de travail ne s'est pas positionné sur l'opportunité de modifier cette borne.

La réforme introduirait des catégories 9 et 10. Un décret est attendu en ce sens dans les prochaines semaines. La catégorie 9 regrouperait les personnes orientées en parcours social. Ces derniers sont inscrits comme demandeurs d'emploi, mais suivent un parcours non professionnel. Pour sa part, la catégorie 10 compterait tous les bénéficiaires du RSA avant qu'ils ne soient reçus et qu'ils signent leur contrat d'engagement. Selon leur profil, ils seront ensuite placés entre les catégories 1 à 9 – le processus pourrait être long. Cette catégorie d'attente fera l'objet d'une forte attention lors de la reprise de stock. A l'issue, tous les nouveaux bénéficiaires du RSA à compter du 1^{er} janvier 2025 passeront par la catégorie 10.

L'intégration des 60 % de bénéficiaires du RSA qui ne sont pas encore inscrits sur les listes de demandeurs d'emploi constituerait un choc de 1,2 million d'inscrits supplémentaires en catégories A, B et C. Il conviendra de distinguer les fluctuations qui, au sein de ces catégories, sont liées à ces inscriptions et celles qui relèvent de la conjoncture.

La première recommandation du groupe de travail consiste à créer deux nouvelles catégories statistiques en miroir des deux nouvelles catégories administratives. La catégorie G correspondrait à la catégorie d'attente (catégorie 10). Plusieurs alternatives ont été étudiées, dont l'intégration directe de ces populations au sein d'une catégorie existante. Il a toutefois été établi que ce procédé perturberait la lecture. Il a également été envisagé de positionner les nouveaux inscrits dans des catégories A, B ou C « en attente ».

Il est par ailleurs apparu indispensable de distinguer les personnes en parcours social et de les placer dans une catégorie propre.

La deuxième recommandation invite à traiter à l'identique les fins d'inscription statistiques des demandeurs d'emploi historiques inscrits « volontairement » et celles des bénéficiaires du RSA inscrits d'office à France Travail. Ainsi, ces nouvelles populations sortent des statistiques des demandeurs d'emploi en fin de mois si elles ne s'actualisent pas. Si les personnes qui ne sont pas accompagnées par France Travail sortiront effectivement des stocks, elles resteront néanmoins dans les statistiques administratives – et donc dans les flux d'entrée et de sortie suivis dans le *Dares Indicateurs*. Il reviendra aux acteurs en charge de l'accompagnement des nouveaux bénéficiaires du RSA d'annoncer la fin de leur accompagnement afin de les sortir définitivement des statistiques d'emploi.

La troisième recommandation du groupe de travail est de réinstruire à l'automne 2025 la question de la fin de l'inscription administrative des bénéficiaires du RSA. Les retours de France Travail quant au délai entre l'arrêt de l'actualisation et la sortie des données administratives – et donc, des flux des demandeurs d'emploi – seront utiles.

Les jeunes suivis par les missions locales dans le cadre de parcours PACEA ou de contrats d'engagement jeune, par exemple, seront automatiquement inscrits sur les listes de demandeurs d'emploi à compter du 1^{er} janvier 2025. Sur les 400 000 jeunes actuellement suivis, 30 % sont inscrits à France Travail. Le choc est ainsi estimé entre 280 000 et 300 000 nouveaux inscrits. Près de 600 000 jeunes demandeurs d'emploi se trouvent aujourd'hui dans les catégories A, B ou C. Le choc sera ainsi visible sur cette tranche d'âge spécifique, mais plus modéré à l'échelle de ces catégories.

Le groupe de travail préconise que les jeunes en missions locales soient suivis classiquement et positionnés dans les catégories A à E. Comme les bénéficiaires du RSA, ils seront sortis des demandeurs d'emploi en fin de mois s'ils ne se sont pas actualisés. En revanche, ils resteront dans les statistiques administratives – et donc, dans les flux – aussi longtemps qu'ils seront suivis en missions locales. Il reviendra à ces dernières d'indiquer leur sortie.

Le groupe de travail émet par ailleurs quatre grandes recommandations en matière de publication.

La première consiste à alléger le format du *Dares Indicateurs*, et ce, indépendamment de la loi. Pour ce faire, il est proposé de passer de 17 pages actuellement à 6 ou 7 à terme afin de se concentrer sur les principales informations. L'ensemble des données restera néanmoins disponible sur le site de la Dares, de France Travail et au travers de diverses requêtes.

La deuxième recommandation, et toujours indépendamment de la nouvelle loi, vise à élargir à la France entière le périmètre des données présentées (seul Mayotte fera exception pendant la phase transitoire).

En lien avec la loi, la troisième préconisation consiste à retirer la notion de « demandeurs d'emploi » du nom de la publication pour lui préférer celui de « inscrits à France Travail ». Ce terme représente mieux l'objet de la publication et met en évidence l'hétérogénéité des populations, comprenant les personnes « en attente » et celles en parcours à vocation sociale. Le groupe de travail suggère que la première page de la publication présente d'abord le nombre total d'inscrits à France Travail, correspondant à la somme des sept catégories. Il convient toutefois de préciser que les données CVS ne seront pas disponibles pendant la période de transition pour les catégories F et G. Les lignes suivantes présenteront les données « en entonnoir », en distinguant les inscrits tenus à réaliser des actes positifs de recherche d'emploi et ceux qui n'y sont pas tenus et en finissant par la catégorie A (c'est-à-dire les demandeurs d'emploi qui n'ont pas travaillé et sont tenus de faire des actes positifs).

Enfin, la quatrième recommandation relative à *Dares Indicateurs* suggère de dédier une page à un graphique mettant en évidence l'incidence de la réforme sur les statistiques, en identifiant les évolutions liées au changement de réglementation et celles liées à la conjoncture. Pendant la phase de transition, les catégories seront présentées hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en mission locale. Une rétroplation interviendra à l'issue de la période de montée en charge.

Plusieurs recommandations visent par ailleurs à accroître le nombre de données mises à disposition. Parmi elles, **Éric HEYER** cite le nombre d'heures d'activité réduite déclarées dans le mois ainsi que le nombre d'inscrits dans chacun des trois grands parcours. Compte tenu de la charge de travail que ces travaux représentent, cette évolution n'interviendrait pas dans l'immédiat. Le groupe de travail préconise également que des études soient réalisées pour analyser les catégories B et C. Dans l'immédiat, le *Dares Indicateurs* ne commentera pas de manière détaillée la composition de ces deux catégories.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail, remercie Éric HEYER pour cette présentation. Pour avoir participé à plusieurs séances du groupe de travail, il salue le travail d'animation et l'effort de convergence déployé. Les débats ont été ouverts et francs. Le groupe de travail s'est employé à rechercher un consensus et permettre aux travaux d'aboutir.

Jean-Christophe SCIBERRAS s'associe à l'ouvrage réalisé et à la demande formulée par le Président du Cnis d'adresser des compléments en vue de finaliser le rapport. Il semble opportun de prévoir un moment d'échange en septembre pour que les utilisateurs puissent être informés des évolutions.

Il souscrit à l'idée que la publication trimestrielle *Dares Indicateur* évoque les inscrits à France Travail plutôt que les demandeurs d'emploi, certains publics étant inscrits sous l'effet de la loi, et non de leur propre fait. Compte tenu de cet effet mécanique, il semble légitime de ne pas appeler les catégories F et G des « demandeurs ». En outre, le degré d'implication de France Travail dans l'accompagnement varie, les missions locales et les conseils départementaux intervenant pour partie dans les parcours.

Le groupe de travail fait référence à des travaux complémentaires à conduire sur la borne des 78 heures, qui renvoie effectivement à une époque révolue. De même, **Jean-Christophe SCIBERRAS** estime qu'il sera utile de réinterroger la distinction entre les catégories B et C – ce qui n'a pas été fait depuis une trentaine d'années. Il convient de fixer un délai pour procéder à ces travaux. Dans son rapport de 2008, Jean-Baptiste de Foucauld émettait plusieurs préconisations en la matière. Diverses évolutions sont intervenues depuis.

Une question demeure quant aux possibles incidences de la loi sur les statistiques centrales du chômage. Dans un souci de transparence et d'intérêt public, cette question ne doit pas être évacuée.

Le Président, Patrice DURAN, confirme que les travaux ne s'arrêteront pas à ce rapport. Pour autant, les réflexions ne reprendront pas avant l'année 2025.

Éric HEYER souligne qu'un consensus émane sur le fait que les personnes inscrites d'office ne sont pas « demandeurs d'emploi ». Pour autant, la loi nomme ainsi les publics des catégories F et G qui, même s'ils ne sont pas tenus de procéder à des actes positifs, n'ont pas à s'actualiser.

Benoît ROBIN, représentant de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO), salue le travail conduit par le groupe de travail dans des délais contraints. Ne disposant pas du rapport, il ne s'exprimera pas sur les recommandations avancées par Éric HEYER.

Il sollicite des précisions sur le parcours à vocation d'insertion sociale, et demande notamment s'il s'adresse aux personnes en stage ou en formation.

Benoît ROBIN souhaite également savoir si le rapport évoque les incidences sur les statistiques au sens du BIT et sur les statistiques de l'Union européenne.

Éric HEYER répond par la négative sur ce dernier point. Cette analyse n'entraîne pas dans le mandat confié au groupe de travail. Plusieurs instituts ont néanmoins engagé des travaux sur ces sujets.

L'inscription dans l'un ou l'autre des parcours est décidée par un représentant de France Travail et un représentant du conseil départemental à l'issue d'un entretien. Le choix est réalisé au regard des freins au retour à l'emploi. A date, aucun critère précis n'a été défini.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherche émérite CNRS et membre qualifié du Bureau, demande si compte tenu de ces évolutions assez complexes une campagne de communication est prévue pour expliquer les impacts de la loi sur les statistiques.

Delphine VESSILLIER, représentante de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), s'associe à cette question.

Éric HEYER indique qu'aucune communication spécifique n'est prévue. Beaucoup d'observateurs commentent les données éditées : il leur reviendra d'expliquer le choc observé dans les statistiques.

Anne-Juliette BESSONE, cheffe de service, adjointe au directeur de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), précise que ces explications ne figureront pas dans le rapport. France Travail et la Dares pourraient toutefois assurer ce travail pédagogique. Une réflexion sera conduite en ce sens avec France Travail. Plusieurs modalités peuvent être envisagées, dont l'invitation des experts et journalistes spécialisés à une présentation dédiée ou l'ajout d'un document complémentaire lors de la première publication de l'année 2025. De tels dispositifs seront utiles pour accompagner les interlocuteurs habituels.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, observe que le mandat du groupe de travail avait été explicitement évoqué en Bureau. Il avait alors été acté que les travaux se limitaient aux DEFM.

Il semble préférable de communiquer à froid afin d'annoncer en amont le choc et ses impacts qualitatifs.

Jean-Luc TAVERNIER se déclare favorable à l'utilisation de la notion « inscrits à France Travail » dans la publication. A la fin des années 2010, l'écho médiatique des statistiques de DEFM s'était finalement réduit, au profit des indicateurs de chômage au sens du BIT. Toutefois, avec le Covid et le confinement, le chômage au sens du BIT a perdu temporairement de sa signification. L'attention s'est alors à nouveau portée sur les DEFM. Même lorsqu'un journaliste rigoureux rédige un article sur les demandeurs d'emploi en fin de mois, le titre fait presque systématiquement référence aux « chômeurs ». Modifier le titre de la publication de la Dares ne suffira sans doute pas à changer cette pratique.

Il souhaite savoir si la spécificité des DOM et de Mayotte est liée à la réglementation ou à l'organisation de France Travail.

Vladimir PASSERON, Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, rappelle que le groupe de travail avait pour mandat de définir les catégories statistiques devant être créées pour absorber le choc à venir sur le nombre d'inscrits à France Travail. Des catégories cohérentes sont nécessaires pour comprendre l'effet de la loi sur le nombre de demandeurs d'emploi et dissocier cet effet des évolutions conjoncturelles.

L'Europe publie un indicateur mensuel sur le chômage au sens du BIT à partir d'un indicateur de DEFM reposant sur la catégorie A. Un échange doit avoir lieu avec les partenaires européens afin de s'accorder sur les statistiques à retenir pour aboutir à un indicateur économique, au plus proche des évolutions du chômage au sens du BIT.

S'agissant du chômage BIT et plus largement des différents indicateurs de statuts d'activité, tel qu'ils sont élaborés à partir de l'enquête Emploi, le changement de comportement des bénéficiaires du RSA doit être mesuré. Pour ce faire, il convient d'identifier les bénéficiaires du RSA dans l'enquête Emploi afin de décrire leurs statuts d'activité avant et après la mise en œuvre de la loi. En montrant l'éventuel changement de comportement des personnes visées par la loi, il sera possible d'expliquer l'impact de la réforme sur l'évolution des grands agrégats (taux d'emploi, taux d'activité, taux de chômage). Toutefois, en l'état, tous les enquêtés ne révèlent pas leur statut de bénéficiaire du RSA. Un travail est engagé pour améliorer le renseignement de cette donnée et mieux identifier les bénéficiaires dans l'enquête.

Éric HEYER indique que la confusion entre demandeurs d'emploi et chômeurs a été évoquée en groupe de travail. Plusieurs membres ont suggéré de mettre en avant la catégorie A dans la publication. Une telle présentation reviendrait pratiquement à commenter le chômage au titre du BIT, ce qui n'est pas apparu opportun. La préconisation vise à partir des inscrits pour tenter d'éviter les confusions.

Anne-Juliette BESSONE précise par ailleurs que les DOM sont inclus dans la publication actuelle. Le parti pris est de commenter les évolutions sur le champ complet déjà suivi. Au 1^{er} janvier 2025, Mayotte ne sera pas compris dans ce champ.

Éric HEYER et Pierre LEBLANC quittent la séance.

II. POINT SUR LA MISSION DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE SUR LE CNIS ET LES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Le Président, Patrice DURAN, observe que le sujet de la mission de l'Insee touchant au Cnis est présentée de manière résumée comme la question de la rencontre entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques. Cette présentation de la finalité primordiale de notre institution prévaut d'ailleurs depuis la création du système de la statistique publique au sein duquel elle a toujours été présente. Or, le contexte et les missions du Cnis ont fortement évolué depuis. Il est donc apparu opportun de se pencher sur sa réalité actuelle.

La nature même de l'Etat et de l'action publique se sont transformées. La statistique elle-même a évolué, comme en témoigne le passage aux données administratives, par exemple. Le champ de la statistique publique s'est également considérablement élargi. Le groupe « Résil », présidé par Jean-Marie DELARUE, montrait bien la nécessité d'intégrer de nouvelles compétences et de nouvelles fonctions.

Il remercie l'Inspection générale de l'Insee d'avoir accepté de se pencher sur les missions du Cnis. Le rapport à venir sera remis aux membres du Bureau dès sa finalisation.

En préambule, **Pascal RIVIÈRE, chef de l'Inspection générale de l'Insee**, excuse l'absence de Michel ISNARD.

Cette mission de l'Inspection générale de l'Insee a été soutenue par le président du Cnis, qui a jugé utile de disposer d'un regard extérieur. Le lancement des travaux avait été annoncé en Bureau.

La lettre de mission porte sur deux aspects : une dimension relative à la concertation et une dimension relative à la prise en compte des nouveaux modes de collecte. La mission est ainsi vaste et transverse et ne concerne pas directement l'Insee, ce qui la rend nécessairement délicate.

Dans la conduite de ses missions, l'Inspection générale de l'Insee cherche à se donner autant d'éléments d'objectivation que possible pour établir un diagnostic étayé et émettre des recommandations. De nombreux entretiens ont été conduits dans cette perspective. Un questionnaire a par ailleurs été diffusé aux membres du Bureau et aux rapporteurs. Une revue de bibliographie a été conduite, amenant notamment à étudier un ancien rapport de Michel VOLLE sur l'avenir du Cnis, mais aussi à analyser la littérature portant sur la notion de concertation au sens large. Enfin, les sites Internet d'une vingtaine d'instituts nationaux de statistiques (INS) étrangers ont été consultés afin d'appréhender leurs pratiques et d'effectuer une comparaison internationale.

Pascal RIVIÈRE précise qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de présenter le rapport final – la mission n'est pas totalement achevée –, mais les diagnostics réalisés et les pistes d'évolution identifiées.

Jean-Michel QUELLEC, Inspecteur général de l'Insee, constate tout d'abord que le Cnis remplit parfaitement son rôle en matière de transparence de la statistique publique. Le site Internet, renseigné par le Secrétariat général, est riche et complet.

Le terme de « concertation » renvoie à la loi « statistiques », qui a fait évoluer cette terminologie. Au-delà de l'information, le texte passe de la consultation à la concertation. Cette évolution n'est pas neutre. Ainsi, la consultation consiste à solliciter l'avis de tiers – sur un programme de travail, par exemple. Pour sa part, la concertation conduit à réunir les producteurs et les utilisateurs et à faire en sorte qu'à l'issue d'un processus coûteux, ils s'entendent – ou non – pour co-construire un projet en commun.

Le Cnis diffuse énormément d'informations. Il procède à beaucoup de consultations et à quelques concertations. La consultation intervient essentiellement dans les commissions tandis que la concertation s'effectue principalement dans les groupes de travail. **Jean-Michel QUELLEC** estime que le nombre relativement limité de concertations menées s'explique par la complexité de ces démarches, qui nécessitent beaucoup de prérequis. L'un d'eux est d'identifier les interlocuteurs et de capter leur attention, deux actions que le Cnis peine à réaliser. En outre, la concertation statistique présente des spécificités qui freinent le processus. En effet, la co-construction nécessite, d'une part, une acculturation minimale, et d'autre part, que l'utilisateur se sente concerné – ce qui n'est pas évident sur les sujets statistiques.

Après consultation des sites des INS étrangers, il apparaît que ces instituts interviennent davantage comme des structures de conseils méthodologiques que comme des structures de concertation. Peu d'INS importent les problématiques des utilisateurs. Peu abordent un périmètre de thématiques aussi variées que le Cnis, qui parvient à se saisir de la quasi-totalité des aspects statistiques sur les thématiques économiques et sociales. En ce sens, on peut parler de la vocation « universelle » du Cnis.

En contrepartie, l'amplitude des sujets à traiter suppose de mettre en place une organisation qui alourdit le fonctionnement du Cnis. Cette lourdeur reste variable selon les thématiques.

La mission constate le rôle fondamental du Secrétariat général du Cnis dans le fonctionnement. Entre autres choses, il prépare les dossiers, identifie les utilisateurs pertinents sur chaque thématique et organise les réunions. **Jean-Michel QUELLEC** appelle à préserver et encourager l'investissement du Secrétariat général.

Selon toute vraisemblance, la mission proposera d'alléger le fonctionnement du Cnis. D'un point de vue technique, il convient de déporter en dehors des réunions tout ce qui peut l'être. Certains avis d'opportunité pourraient être traités à distance, par exemple. D'un point de vue organisationnel, la mission suggère d'étudier le fonctionnement des instances. Le périmètre de la démarche de moyen terme, longue et coûteuse, gagnerait à être plus réduit, tout en conservant l'idée que le Cnis a besoin de cette boussole.

De même, la mission devrait recommander au Cnis de multiplier les débats en son sein en s'astreignant à être plus sélectif – donc moins universel – dans les sujets retenus. Il serait opportun de décider *ex ante* la forme des débats à conduire (focus groupe, groupe de travail, etc.) selon les sujets d'intérêt et les enjeux. Par ailleurs, la loi dispose que le Cnis organise la concertation, mais n'interdit pas que sa réalisation soit déléguée. Une telle orientation pourrait être envisagée.

Afin de donner davantage de place au débat, la mission suggère de renforcer le pilotage des travaux du Cnis. En l'état, les personnes interrogées lors de la mission constatent que le suivi des avis et des recommandations du Cnis manque de clarté.

Jean-Michel QUELLEC présente ensuite le second volet de la mission, relatif aux nouvelles sources de données et, plus particulièrement, à l'accès des producteurs aux données administratives, aux appariements et à l'accès aux données privées. L'enjeu est de définir un cadre de référence afin, d'une part, que le public (c'est-à-dire l'utilisateur, parfois contributeur sans le savoir) soit informé de l'utilisation des données, et d'autre part, que l'information demandée par la statistique reflète le juste besoin.

Le groupe de concertation Résil a mis en exergue les impacts potentiels des nouvelles sources de données dans la protection des libertés individuelles. Le Cnis a identifié cet enjeu. En effet, dans son avis n° 10 de moyen terme, il souligne la nécessité d'avancer sur cette question. Les entretiens, en particulier avec les

présidents, ont mis en évidence que les membres du Cnis ont pleinement conscience de l'importance de ces sujets. Pour autant, ils semblent estimer que ces enjeux les dépassent dès lors que le Cnis lui-même est informé de ce qui est fait et que les principes de sécurisation et d'anonymat des données sont garantis.

La question reste ouverte. A ce stade, la mission estime que les avis 7bis et 3bis relatifs à l'accès aux données administratives et aux données privées doivent pleinement jouer leur rôle.

La mission devrait par ailleurs proposer de rédiger un avis d'opportunité pour les appariements de données administratives les plus fondamentaux. Si une systématisation de la démarche apparaît déraisonnable, il semble néanmoins opportun de demander un avis d'opportunité au Cnis lorsque les enjeux sont importants. Il conviendra de définir les critères discriminants (sensibilité des données, fréquence des appariements, importance du champ couvert, etc.).

Les réflexions sur ces questions délicates manquent encore de maturité.

Pascal RIVIÈRE insiste sur l'importance de définir *ex ante* la forme que prendront les travaux (information, consultation ou concertation).

Les sources privées, les sources administratives et les appariements constituent autant de nouveaux dispositifs d'acquisition de données. Ces nouveaux modes de collectes supposent de se doter de critères pour juger de la pertinence et de l'intérêt de traiter ces données. Une zone grise demeure sur ces sujets. La jurisprudence devra se construire.

Il convient de distinguer le rapport de l'Inspection générale et le plan d'action qui sera rédigé par le Cnis pour faire évoluer son fonctionnement. Le rapport ne sera pas rendu public. Il sera en revanche diffusé aux membres du Cnis et mis en ligne sur l'intranet de la statistique publique.

Le Président, Patrice DURAN, confirme que le Bureau travaillera sur la base du rapport afin d'étudier en quoi il est possible d'améliorer le fonctionnement du Cnis sur cette question centrale.

La demande d'informations s'est radicalement accrue et transformée au cours des dernières années. Le Cnis a été sollicité dans une ampleur inédite pendant la crise sanitaire afin de répondre au fort besoin d'informations qui a émergé dans ce contexte particulier. **Patrice DURAN** rappelle également qu'il avait rédigé une note sur les statistiques et les collectivités territoriales, ces dernières exprimant une demande importante, face à un manque considérable en matière de contextualisation de l'action publique.

Le positionnement de la statistique publique a évolué. Les demandes ne portent plus simplement sur des produits, mais sur des problèmes publics. Le nombre de commissions s'est d'ailleurs réduit, chacune correspondant désormais à un problème public – au sens classique du terme – et non plus à des domaines *stricto sensu*. De plus en plus, des problématiques transversales émergent, touchant autant le cadre politico-administratif que le périmètre du gouvernement. D'où d'ailleurs la nécessité d'envisager bien souvent le travail en inter-commission afin de mieux maîtriser la production de statistiques publiques pertinentes.

Dans ce contexte, la coordination devient un enjeu majeur de l'action publique. Le séminaire du 3 avril a été l'occasion d'évoquer la reconnaissance de la statistique publique pour des séries qui ne seraient pas uniquement issues de l'Insee et des services statistiques ministériels. Un enjeu émerge quant à la promotion et à la qualité de la statistique publique. Plusieurs acteurs présents au séminaire ont souligné l'intérêt du label « Statistique publique » comme signe de qualité. Pour **Patrice DURAN**, la statistique publique est un instrument clair d'action publique renvoyant au triptyque « connaissance, action, contrôle ».

Le sujet est vaste. Il renvoie au travail en commissions, en groupes de travail et en Bureau. Il sera abordé lors de la réunion du Bureau du mois d'octobre. Le rapport de la mission de l'Inspection générale de l'Insee sera utile. Il en va du pilotage et du positionnement du Cnis.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherche émérite CNRS et membre qualifiée du Bureau, confirme que les pratiques des instituts étrangers en matière de concertation sont extrêmement hétérogènes. Cependant les Pays-Bas et la Slovaquie, par exemple, couvrent eux aussi beaucoup de sujets et consultent très largement les chercheurs.

Un accompagnement est primordial pour conduire une démarche de concertation. En la matière, d'importants moyens sont déployés par l'Insee et le Cnis. **Roxane SILBERMAN** souligne également que les commissions du Conseil sont le plus souvent présidées par des chercheurs, ce qui est peu répandu à l'étranger.

Le Cnis lui paraît assez remarquable en matière de concertation, avec notamment les groupes de travail. **Roxane SILBERMAN** demande si la mission a analysé l'impact de la concertation sur l'évolution du système statistique.

Elle signale enfin que le Conseil consultatif européen de la statistique (ESAC) a étudié la diversité des instances de consultation des utilisateurs. Il serait utile qu'une réflexion soit menée à l'échelle européenne sur une harmonisation de ces instances.

Jean-Christophe SCIBERRAS salue le fonctionnement en vigueur au Cnis et en France. Une statistique publique de qualité est fondamentale pour que les décisions puissent être prises en toute connaissance. Dans beaucoup de pays, les acteurs économiques font des choix dans des univers « brumeux ».

Être utilisateur de la statistique publique n'est pas aisé. Si la volonté de tous est que les utilisateurs soient plus actifs, cette implication constitue un effort non négligeable pour ces derniers. L'un des enjeux est de se mettre à leur place – ce que les systèmes de concertation imposent.

La concertation demande du temps et des moyens. Le plus souvent, les parties prenantes s'accordent sur l'opportunité de constituer un groupe de travail, mais les ressources à disposition ne le permettent pas. Une telle démarche est pourtant toujours utile. Le contexte actuel montre qu'il n'y a jamais assez de concertation.

Jean-Christophe SCIBERRAS note que la France est bien positionnée comparativement à ses homologues à l'étranger.

Le Président, Patrice DURAN, indique pour exemple que l'Allemagne considère que la qualité statistique en France est incomparable. Le type d'Etat et ses modalités de construction jouent un rôle majeur sur la détermination de la statistique publique, ses acteurs et son périmètre.

Historiquement, l'Université et la Recherche se révèlent peu liées au développement de la statistique publique. Et l'État a eu historiquement une grande méfiance à l'égard des universités, c'est d'ailleurs la raison qui explique le développement typiquement français des « grandes écoles ». Ce n'est pas un hasard si Alain Desrosières a parlé d'État ingénieur à propos du développement de la statistique en France. Celle-ci a eu toute sa place dans les grandes écoles d'ingénieurs et du même coup elle s'est développée essentiellement au sein des formations mathématiques. Pour prendre un exemple significatif, l'économétrie s'est construite en France très largement en dehors du champ universitaire. Du même coup, l'Insee a longtemps campé à côté des administrations d'État comme j'ai pu l'écrire en 1994 dans un rapport au premier ministre sur le sujet. D'où souvent les difficultés des SSM à trouver leur position au sein des ministères en raison même d'une profonde méconnaissance des statistiques au sein de la haute administration.

Or aujourd'hui, il est bien clair que le monde de la recherche ne peut ignorer l'importance du développement des statistiques qui sont au cœur des sciences sociales et, du même coup, ce n'est pas un hasard si la statistique publique cherche à développer des rapports avec le monde de la recherche.

Benoît ROBIN, représentant de Force Ouvrière, salue le travail de la mission et s'associe aux propos positifs exprimés sur le rôle du Secrétariat général du Cnis. La remise des comptes rendus des réunions de Bureau et de commissions est tout à fait appréciable.

Benoît ROBIN annonce qu'il ne sera plus membre du Bureau du Cnis à l'issue du prochain renouvellement. Au cours des 20 ans passés au sein de l'instance, il a pu constater des évolutions progressives et positives. Alors que les échanges étaient souvent tendus par le passé, ils sont aujourd'hui beaucoup plus apaisés.

Au-delà du Secrétariat général, il salue l'engagement fort du Président, et des présidents de commissions. Les profils ont évolué. Un effort appréciable est fait dans le langage, l'expression, l'accessibilité et la lisibilité des supports.

Benoît ROBIN entend les remarques de l'Inspection générale de l'Insee sur la consultation et la concertation. Si un allègement peut être opportun, il convient toutefois de trouver un juste milieu. Le fonctionnement trouvé au fil des ans semble plutôt équilibré.

La mission évoque le Secrétariat général, les commissions et les groupes de travail. Les comités rattachés aux activités du Cnis (comité du secret, comité du label, etc.) jouent également un rôle non négligeable. **Benoît ROBIN** demande si ces aspects ont été étudiés.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, soulève la singularité du Bureau du Cnis, dans lequel les utilisateurs qui siègent ne représentent pas les administrations. Dans beaucoup de pays, les administrations sont représentées dans les *boards*. De même, les utilisateurs d'Eurostat sont uniquement des administrations – à savoir, les autres directions générales de la Commission européenne. En France, d'autres « capteurs » des administrations sont utilisés, *via* les services statistiques ministériels notamment.

Dominique FRANCOZ, secrétariat général du Cnis, souhaite savoir si la mission préconise la suppression du moyen terme ou sa modulation. Pour avoir conduit la démarche, elle constate que le programme contribue à la concertation. Tous les utilisateurs sollicités ont accepté de participer. Ce moment est important pour la vie du Cnis et pour la mobilisation des utilisateurs. Le moyen terme contribue à l'exercice de pilotage puisqu'un rapport a été rédigé pour dresser le bilan du programme précédent. De tels travaux ne sauraient être conduits sur un rythme annuel.

Pascal RIVIÈRE confirme qu'un accompagnement à la concertation est nécessaire. Le Secrétariat général du Cnis joue un rôle important. A l'étranger, ces missions sont externalisées.

Les instances en Europe sont extrêmement diversifiées. La mission ne visait pas à étudier l'opportunité d'une homogénéisation des instances à l'échelle européenne.

L'importance de la qualité de la statistique est relevée dans différents rapports de l'Inspection générale de l'Insee. Il reste toutefois difficile de cerner parfaitement l'utilisateur, de se mettre à sa place et de connaître ses besoins alors même qu'une partie de ces attentes est implicite.

La concertation requiert du temps et des moyens. Quels que soient les sujets, ce type de processus engage plusieurs parties prenantes.

Une définition *ex ante* des modalités serait utile. **Pascal RIVIÈRE** souligne que cette préconisation ne constitue pas une critique des méthodologies d'information, de concertation ou de consultation déployées ; elle invite le Cnis à l'afficher en amont dans une logique de transparence.

Il précise également que la mission ne nie pas l'utilité du moyen terme, mais relève la lourdeur disproportionnée de la démarche. Un moyen terme sur cinq ans aboutit nécessairement à des structures complexes. Cet aspect est revenu de manière très systématique lors des entretiens.

Jean-Michel QUELLEC ajoute que la mission n'a pas réalisé d'analyse d'impact. Néanmoins entre 30 et 40 entretiens ont été menés, dont une large partie avec des rapporteurs représentant les producteurs. Ces derniers observent un phénomène d'internalisation des préoccupations des services. Lorsqu'une demande émerge *via* le Cnis, les producteurs cherchent à adapter leur système statistique pour en tenir compte. Pour autant, la prise en compte de ces préoccupations n'est pas formellement explicitée.

L'esprit du moyen terme est d'aller vers les utilisateurs pour faire émerger des interrogations. La démarche est intéressante. Un cycle quinquennal semble néanmoins excessif.

Le comité du Label est compétent pour définir les modalités de mise en œuvre des enquêtes. Il conviendra de s'interroger sur son positionnement vis-à-vis des nouvelles sources de données et sa valeur ajoutée dans la prise en compte des questions qu'elles soulèvent.

Pascal RIVIÈRE observe que le label incarne des exigences fortes en matière de qualité des données, de consistance et de transparence des méthodes utilisées.

Une mesure d'impact constituerait un rapport en elle-même. Si le sujet est important, il n'entraîne toutefois pas dans le périmètre de la mission.

Le Président, Patrice DURAN, remercie l'Inspection générale de l'Insee pour ces travaux.

Pascal RIVIÈRE et Jean-Michel QUELLEC quittent la séance.

III. ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, souligne la particularité du contexte actuel. En période électorale, l'Institut assure une veille constante pour s'assurer que les statistiques publiques ne sont pas utilisées de manière grossièrement erronée. A date, peu d'utilisations de ce type ont été observées.

Malgré la période de réserve actuelle, l'Insee maintient la publication des indicateurs statistiques usuels tels que l'indice des prix, la consommation ou encore la dette publique. Le compte de l'agriculture est publié ce 3 juillet. En revanche, l'Institut a différé les parutions qui ne sont pas strictement liées à une information statistique périodique, dont celles relatives au marché du travail ou encore la note de conjoncture dont la publication, initialement prévue le 18 juin, interviendra le 9 juillet à 17 heures.

La période de réserve peut générer des frustrations, voire des souffrances. **Jean-Luc TAVERNIER** observe à regret que les productions réalisées depuis quelques années ne permettent pas de porter le débat sur les sujets importants. Le travail conduit sur la redistribution élargie en est un exemple fort. Lors des « Gilets jaunes », un sondage indiquait que 75 % des Français estimaient qu'ils contribuaient davantage à la sphère publique qu'ils n'en bénéficiaient. Jean-Marc GERMAIN avait alors été sollicité pour animer un groupe de travail sur le sujet de la redistribution. Les conclusions de ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Il apparaît que 60 % des Français reçoivent plus qu'ils ne contribuent, essentiellement parmi les classes moyennes. Pourtant, ces constats ont peu d'impact sur les débats publics. **Jean-Luc TAVERNIER** s'interroge sur les raisons de ce phénomène (manque de communication, etc.). Ce constat méritera une réflexion à froid en Bureau.

A la reprise des travaux du Parlement européen interviendront des votes finaux sur le règlement 223 et sur les comptes environnementaux.

La conférence rituelle organisée par la présidence du Conseil européen s'est tenue à Bruges début mai autour de la littérature statistique, notamment auprès des jeunes et des administrations en charge de l'Education nationale. Plusieurs pays européens travaillent très en amont avec l'Education nationale - davantage parfois que ne le fait l'Insee. Un consensus a émergé sur l'importance de faire comprendre les principaux indicateurs économiques et sociaux et leurs ordres de grandeur et d'apprendre à chacun à savoir rechercher l'information là où elle est fiable. Les pays s'accordent sur l'opportunité d'inscrire ces sujets dans les programmes scolaires. Sur ce point, **Jean-Luc TAVERNIER** annonce que les préoccupations statistiques sont désormais incluses dans les programmes de mathématiques.

Par ailleurs, le troisième cycle des évaluations par les pairs s'est clôturé fin 2023. L'Insee avait été le premier institut évalué en 2021. Tous les documents sont disponibles. A l'échelle européenne, des progrès sont observés par rapport au cycle précédent.

Une réunion annuelle s'est tenue en juin à l'OCDE. Paul SCHREYER, actuel chef statisticien de l'OCDE, sera remplacé par Steve MACFEELY, statisticien en chef de l'OMS et préalablement membre de l'institut de statistiques irlandais.

A la demande de **Jean-Luc TAVERNIER**, la réunion de l'OCDE a évoqué les statistiques d'émissions de carbone dans les différents pays. D'une manière générale, les autres pays procèdent à ces études. Peu sont dotés de compétences d'ingénieurs – les travaux ne portent pas tant sur une observation statistique que sur des modélisations. Souvent, la statistique publique est bien présente dans la coordination des travaux des agences environnementales.

La session à l'OCDE a également été l'occasion d'évoquer les liens sociaux et l'opportunité de définir des *guidelines* internationales sur la manière dont la statistique publique étudie cette question importante – directement en lien avec les sujets de bien-être.

La Banque de France accueillera à la mi-octobre la conférence de l'European Stakeholders.

Roxane SILBERMAN annonce que le programme de l'événement sera diffusé dans les prochains jours. Les comptes carbone seront notamment abordés.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que la démarches et le calendrier de production des comptes nationaux augmentés (comptes distribués entre les ménages et comptes carbone) ont été présentés au Cnis le 30 mai à la Commission Système financier et financement de l'économie. La première diffusion est prévue, cette année, le 5 novembre.

Les comptes nationaux publiés le 31 mai l'ont été dans la nouvelle base. Une revue systématique des méthodes et sources utilisées est désormais réalisée. Surtout, la comparabilité européenne de la mesure des activités de recherche et développement et de production de logiciels a été améliorée.

La campagne de comptes a conduit à revoir à la hausse les comptes des dernières années. Le niveau de PIB est revu au total de 0,9 point sur l'ensemble des exercices 2019 à 2023. L'emploi est révisé en légère baisse. En conséquence, le gap de productivité est abaissé de 1,3 point, à 5 points environ. L'Insee produira dans les prochains jours sur son blog des pistes pour expliquer les écarts de productivité qui, malgré cette révision, restent conséquents.

En accord avec la Commission Emploi, qualification et revenus du travail, la décision a été prise de supprimer l'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP), source historique d'information sur les mobilités sociales et professionnelles ainsi que sur la relation entre la formation initiale et la formation professionnelle. Sept enquêtes ont été réalisées depuis 1964, dont la dernière en 2014-2015. Grâce à la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'enquête Emploi, notamment, les informations sont désormais disponibles sans avoir à réaliser l'enquête FQP. Cette suppression permet d'alléger le programme et d'envisager une nouvelle enquête périodique en 2027-2028.

Le changement de nomenclature d'activité (NAF) évoqué en Bureau au mois de décembre 2023 a été approuvé par Eurostat en mai, moyennant quelques réajustements à la marge.

Le dispositif InserJeunes, qui permet de suivre l'évolution dans la vie active des jeunes ayant suivi des enseignements en lycée professionnel, a été élargi à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur au travers d'InserSup. Les informations seront disponibles dès la fin du mois de juillet sur l'avenir professionnel des diplômés de licences générales et des instituts catholiques. En décembre, le dispositif sera étendu aux diplômés des écoles d'ingénieurs et de management.

La charge des enquêtes auprès des entreprises a été mesurée en 2022. Il apparaît qu'à champs constants, la charge se réduit à nouveau sur un an. Le taux de réponse aux enquêtes s'érode lentement depuis le Covid, pour s'établir autour de 70 % (soit cinq à six points en deçà des taux observés avant la crise sanitaire). En tenant compte de la nouvelle enquête sur les échanges douaniers intra Union européenne, le nombre de questionnaires augmente. **Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que la grande consultation organisée à la demande du ministre de l'Economie dans l'optique de la loi sur la simplification des entreprises avait permis de recueillir une centaine de milliers de réponses ; parmi les répondants, moins de cinq se plaignaient de la charge de l'enquête statistique.

La DEPP a mené une enquête nationale sur le climat scolaire et le bien-être à l'école, qui appréhende les phénomènes de violence à l'école. Les personnels du second degré ont été interrogés dans ce cadre. En outre, une enquête a été conduite auprès des chefs d'établissement sur les faits graves survenus en milieu scolaire. **Jean-Luc TAVERNIER** mentionne également l'enquête sur l'absentéisme des élèves et le baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Education nationale.

Trois plans d'action ont été adoptés suite à des missions de l'Inspection générale de l'Insee. Le premier porte sur la stratégie de diffusion infracommunale des données carroyées, Iris et Quartiers prioritaires de la ville. Les données disponibles au carreau seront enrichies. Les outils de diffusion et l'outil cartographique seront améliorés. La volonté est aussi de faire évoluer la gestion de la confidentialité et la manière dont les données sont masquées pour s'assurer qu'il n'est pas possible d'identifier une personne par recoupement des différents périmètres.

Le deuxième plan d'action fait suite au rapport réalisé sur la culture statistique. Il comprend treize actions, dont le développement des relations avec le monde enseignant et l'amélioration des canaux de diffusion (Insee Mobile, réseaux sociaux, etc.). Le webservice de la rubrique « Culture statistique et enseignement » de l'espace en ligne Eduscol a été ouvert fin 2023. Un club de contributeurs internes volontaires s'est constitué pour s'assurer que ce qui est écrit sur Wikipédia à propos de la statistique publique et des indicateurs statistiques du Cnis est correct.

Enfin, le troisième plan d'action fait suite à l'audit sur les comptes nationaux. La suppression d'une version des comptes est envisagée.

Jean-Luc TAVERNIER annonce par ailleurs qu'un changement interviendra le 1^{er} septembre à la tête du service statistique ministériel sur les collectivités locales. Luc BRIÈRE devient rapporteur de l'Autorité de la statistique publique. Il sera remplacé par Olivier LEON.

L'amendement Ferracci a été jugé cavalier par le Conseil constitutionnel. Pour rappel, il élargissait les prérogatives du Comité du secret et prévoyait que la charge de la preuve lui revienne en cas de refus d'accès opposé à un chercheur. Compte tenu de la position du Conseil constitutionnel, l'amendement tombe.

Le décret relatif à la question du lieu de naissance des parents dans le recensement et à l'indicateur global de limitation de l'activité (Gali) a été publié au Journal officiel du 30 mars. Le texte a été évoqué en commission, en Bureau et lors d'un webinaire interne à l'Insee. Le sujet redevient polémique dans le cadre de la campagne. La réponse à la question est facultative ; cet aspect figure clairement dans le bulletin individuel de recensement. **Jean-Luc TAVERNIER** se porte garant du fonctionnement démocratique de l'information collectée.

L'audition de **Jean-Luc TAVERNIER** à l'Assemblée nationale dans le cadre de la commission d'enquête sur l'accroissement de la dette a été annulée suite à l'annonce de la dissolution. Le directeur général de l'Insee avait néanmoins été auditionné par le Sénat sur ce même sujet.

L'association Ouvre-boîte demandait que les 30 000 séries d'éléments statistiques d'indice de prix soient mises en *open data*. Le jugement du tribunal administratif favorable à cette publication a été annulé par le Conseil d'Etat. Le recours a été renvoyé vers un autre tribunal administratif.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle par ailleurs qu'Action Logement a engagé un contentieux contre sa décision de classer la structure Action Logement Service en organisme divers d'administration centrale. Ce dernier observe qu'un ODAC n'est pas autorisé à emprunter, sauf à ce que le ministère du Budget octroie une dérogation – accordée pour une année à Action Logement. Un recours gracieux et un recours devant le tribunal administratif ont été engagés. Le tribunal administratif a rejeté la requête d'Action Logement Services, qui a fait savoir qu'il ferait appel de cette décision.

En accord avec la direction générale des outre-mer, **Jean-Luc TAVERNIER** a décidé que le recensement de la population en Nouvelle-Calédonie prévue en septembre serait reporté à 2025.

L'Observatoire des inégalités alimente une nouvelle fois la polémique et appelle à la fixation d'un seuil de richesse. Un papier de blog rédigé par Jean-Luc TAVERNIER et Christel COLIN expliquait en quoi cet indicateur n'était pas pertinent, contrairement au taux de pauvreté. Le texte soulignait également qu'il ne revenait pas aux statisticiens de définir ce qu'est « un riche ». Pour autant, ce sujet revient dans l'actualité. Il apparaît que la Commission Démographie et questions sociales du Cnis avait rendu un avis sur le sujet, invitant à mener des travaux méthodologiques afin d'examiner la pertinence d'indicateurs de richesses monétaire et non-monétaire comme un pendant des indicateurs de pauvreté. **Jean-Luc TAVERNIER** maintient ses réserves sur ce point. La redistribution élargie présente un intérêt certain pour le débat social, beaucoup plus que la création d'un indicateur de richesse unique.

Parmi les dernières publications, plusieurs portent sur le marché du travail, notamment sur les jobs étudiants et l'évolution de la proportion des différentes professions en France au cours des 40 dernières années. Si les employés restent majoritaires, la part des cadres s'accroît.

Le service statistique du ministère de la Fonction publique a publié plusieurs documents sur le travail et le changement d'emploi dans la Fonction publique, sur le profil socio-démographique des agents ou encore sur les recrutements des fonctionnaires de l'Etat.

La Drees a publié un portrait des résidents d'EHPAD de moins de 75 ans.

L'Insee a publié un état du corps électoral français à la veille des élections européennes. **Jean-Luc TAVERNIER** mentionne également une publication sur les effets néfastes des écrans, tels qu'ils sont ressentis par les personnes elles-mêmes.

Les dernières publications du SSM de la Sécurité intérieure ont notamment porté sur les infractions liées au numérique et les infractions à caractère raciste, xénophobe et/ou antireligieux.

Dans le cadre du partenariat entre l'Insee, la DEPP et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, les résultats de l'enquête sur les difficultés à l'écrit des adultes ont été publiés en avril. Il apparaît qu'un adulte sur dix rencontre ce type de difficultés.

Enfin, les publications de la DEPP ont concerné l'évolution des inégalités sociales de compétences, d'une part, et les différences d'orientation entre les filles et les garçons à l'entrée dans l'enseignement supérieur, d'autre part.

Enfin, **Jean-Luc TAVERNIER** annonce que le 100^e billet de blog de l'Insee a été publié.

Roxane SILBERMAN demande si la suppression de l'enquête FQP très appréciée par les chercheurs notamment sur les questions des inégalités sociales a suscité des remarques de leur côté. Une édition de cette enquête avait été soutenue par un financement recherche.

Vladimir PASSERON indique que le sujet a été instruit par les équipes en vue de démontrer que toutes les données issues de FQP pouvaient être obtenues sans renouveler cette enquête spécifique. Autrement dit, l'absence de déperdition d'informations a été vérifiée. La suppression de l'enquête n'a été acceptée qu'à cette condition.

Jean-Christophe SCIBERRAS ajoute que la Commission Emploi, qualification et revenus du travail n'a émis aucune remarque sur cette décision.

IV. ACTIVITES DES COMMISSIONS

Jean-Christophe SCIBERRAS indique que la Commission Emploi, qualification et revenus du travail a effectué un point sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap. L'Agefiph a participé à cette réunion. Il apparaît que les statistiques produites couvrent l'ensemble du champ.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, secrétariat général du Cnis, indique que la Commission Services publics et services aux publics a travaillé sur l'évaluation des inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé – qui constitue l'un des avis de moyen terme.

La Commission Entreprises et stratégies de marché s'est penchée sur l'économie bleue. Des statistiques nouvelles sont demandées, notamment au travers d'enquêtes filières. La Commission a argumenté et présenté des travaux sur ce domaine - qui n'est pas une filière.

La Commission Environnement et développement durable a étudié la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Les nouvelles données en la matière se révèlent tout à fait puissantes.

Les comptes augmentés ont été présentés à la Commission Système financier et financement de l'économie.

La Commission Territoires s'est penchée sur la question de l'estimation de la population présente sur le territoire, incluant les résidents, mais aussi les touristes, notamment.

Jean-Philippe VINQUANT, président de la Commission Démographie et questions sociales, indique que l'instance s'est réunie le 25 juin. Au cours de la séance, les membres ont échangé sur l'avis du moyen terme relatif à l'amélioration de la connaissance et à la transmission intergénérationnelle des inégalités. La participation des parties prenantes a été forte. L'intervention de Daniel VERGER, membre du Secours Catholique-Caritas France, a permis d'identifier les progrès réalisés dans l'éclairage sur la reproduction intergénérationnelle des inégalités et de souligner les approfondissements souhaitables.

Le programme annuel de travail des producteurs a également été présenté à la Commission. Les enquêtes en production fourniront des données et des statistiques importantes sur la quasi-totalité des thématiques du moyen terme.

V. AUTRES ACTUALITÉS DU CNIS

.1 Renouvellement des membres du Conseil

Le Président, Patrice DURAN, annonce qu'il cessera ses fonctions à la fin de l'année. Le Conseil est appelé à être renouvelé. Les nouveaux membres seront nommés pour cinq ans.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, secrétariat général du Cnis, précise que le renouvellement est en cours. Le Cnis est en attente des dernières réponses. La nomination des membres fera l'objet d'un arrêté.

Le prochain Bureau se réunira le 9 octobre. Le nouveau Président du Cnis devrait être proposé à cette occasion.

.2 Préparation d'une intercommission sur les statistiques de santé

François GUILLAUMAT-TAILLIET annonce que plusieurs personnes ont exprimé le souhait d'effectuer un point sur les statistiques de santé. Jean-Luc TAVERNIER avait également suggéré des travaux sur le sujet à l'issue du séminaire de présentation du nouveau moyen terme.

En conséquence, une intercommission sur les statistiques de santé est prévue le 17 septembre. Elle réunira les commissions Démographie et questions sociales, Services publics et services aux publics et Emploi, qualification et revenus du travail. Le programme prévisionnel est diffusé ce 3 juillet. Deux tables rondes seront organisées : la première donnera la parole aux producteurs sur l'offre existante tandis que la seconde abordera les besoins, les attentes et les questions. L'intercommission sera présidée par Jean-Philippe VINQUANT et co-présidée par Jean-Christophe SCIBERRAS et Antoine BOZIO.

.3 Avancement des groupes de travail

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique que le groupe de travail sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture a poursuivi ses travaux malgré le contexte européen actuel. Un test sera conduit auprès d'agriculteurs volontaires. L'ensemble de la chaîne sera évalué, depuis le recueil du consentement jusqu'à la récolte des informations d'utilisation des produits directement sur la parcelle.

Un point d'étape sur les travaux du GT sur les discriminations a été présenté lors de la précédente réunion de Bureau. Le rapport est en cours d'élaboration. Sa rédaction devrait être finalisée d'ici la fin de l'année.

Le rapport du groupe de travail DEFM, présenté en début de séance, sera prochainement diffusé aux membres du bureau pour avis. Un point sera réalisé en Bureau à la rentrée.

Jean-Christophe SCIBERRAS observe que le rapport n'a pas été présenté en commission Emploi, qualification et revenus du travail. Il suggère d'inviter les membres de l'instance à la restitution en Bureau.

François GUILLAUMAT-TAILLIET souligne qu'il est d'usage que le Bureau étudie et valide les projets de rapport qui lui sont envoyés. Le document pourra être envoyé à l'issue de cette présentation aux membres de la Commission.

Anne-Juliette BESSONE ajoute qu'Éric HEYER avait donné son accord pour présenter le rapport en Commission en plus de la présentation en Bureau.

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique par ailleurs que le groupe de travail sur la Maltraitance des personnes vulnérables, présidé par Geneviève GUEYDAN (Inspectrice générale des Affaires sociales), poursuivra ses travaux à l'automne. Un rapport sera rédigé dans la foulée. Sept réunions ont d'ores et déjà eu lieu.

CONCLUSION

Le Président du Cnis, Patrice DURAN, remercie les membres du bureau et les participants à la réunion pour leur présence.

La séance est levée à 12 heures 30.